

RCS : POITIERS
Code greffe : 8602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de POITIERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00279
Numéro SIREN : 538 771 031
Nom ou dénomination : A.P.FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 27/08/2021 sous le numéro de dépôt 4348

A.P.FINANCE

Société à responsabilité limitée au capital de 2 070 280 euros

Siège social : Rue Santos Dumont - ZAC d'Argenson - 86100 CHATELLERAULT
538771031 RCS POITIERS

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un,
Le 25 juin,
A 13 heures 30,

Les associés de la société A.P.FINANCE, société à responsabilité limitée au capital de 2 070 280 euros, divisé en 2 070 280 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, Rue Santos Dumont ZAC d'Argenson 86100 CHATELLERAULT, sur convocation faite par la gérance.

Chaque associé a été convoqué par courrier électronique en date du 10 juin 2021.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Est présent :

Monsieur Philippe AURIAULT,
- propriétaire de 1 055 844 parts sociales
- usufruitier de 807 408 parts sociales

4348
n° de
dépôt



15B279
n° de
gestion

Sont représentées par Monsieur Philippe AURIAULT :

Mademoiselle Camille AURIAULT,
- propriétaire de 103 514 parts sociales
- nu-propriétaire de 403 704 parts sociales

27 AOUT 2021
n° de
facture



n° de
chrono

Mademoiselle Chloé AURIAULT,
- propriétaire de 103 514 parts sociales
- nu-propriétaire de 403 704 parts sociales

Les associés présents ou représentés possédant ainsi plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe AURIAULT, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- [...]
- Nomination de co-commissaires aux comptes,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

[...]



Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

[...]

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que la Société dépassait à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2020 deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation de co-Commissaires aux Comptes et pour satisfaire aux obligations de la consolidation des comptes, décide de nommer :

- Le cabinet HSF AUDIT sis Pôle République III - 1 rue Louis Proust - 86000 POITIERS, et immatriculée sous le numéro RCS POITIERS 489 052 050, en qualité de Co-Commissaire aux Comptes titulaire,
- Le cabinet SOREC AUDIT sis 146 boulevard de Poitiers – 79300 BRESSUIRE, et immatriculée sous le numéro RCS NIORT 817 755 861, en qualité de Co-Commissaire aux Comptes titulaire,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Chacun des co-Commissaires aux Comptes ainsi nommés a fait savoir à l'avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont confiées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Pour copie certifiée conforme
La gérance

